

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES**  
**COMTÉ DE SAGUENAY**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 8 mars 2023 à 18 h 32, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents:           Madame le maire  
                                  Nathalie Ross  
                                  Messieurs les conseillers  
                                  Hervé Gaudreault  
                                  François Maltais  
                                  Luc Gilbert  
                                  Jean-Sébastien Naud  
                                  Christian Bernard Oyourou

Est absent :               Monsieur le conseiller  
                                  Martin Simard

Est également présente : M<sup>me</sup> Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du maire;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; <sup>(4272)</sup>
  3. Projet Construction d'un bloc sanitaire – Demande de soutien à la Vitalisation; <sup>(4273)</sup>
  4. Projet Construction d'un bloc sanitaire – Demande pour un fonds d'expertise; <sup>(4274)</sup>
  5. Projet Construction d'un bloc sanitaire – Demande au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS); <sup>(4275)</sup>
  6. Honoraires professionnels pour une étude de sol et de milieu pour l'implantation d'un bloc sanitaire et demande de dépôt d'autorisation auprès du M.E.L.C.C.; <sup>(4276)</sup>
  7. Centre de la Petite Enfance La Giroflée (CPE) – Prolongation du bail; <sup>(4277)</sup>
  8. Fermeture de l'assemblée.
- 

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**23-03-4272**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

23-03-4273

**Projet Construction d'un bloc sanitaire – Demande de soutien à la Vitalisation**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire présenter un projet de Construction d'un bloc sanitaire dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal s'engage à participer au projet de Construction d'un bloc sanitaire et à assumer 10 % des coûts représentant une somme de 10 000 \$;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Mesdames le maire et la greffière-trésorière sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

23-03-4274

**Projet Construction d'un bloc sanitaire – Demande pour un fonds d'expertise**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire présenter un projet de Construction d'un bloc sanitaire dans le cadre du fonds d'expertise;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande pour la construction d'un bloc sanitaire;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet de Construction d'un bloc sanitaire et à assumer 50 % des coûts représentant une somme de 5 000 \$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

23-03-4275

**Projet Construction d'un bloc sanitaire – Demande au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire présenter un projet de Construction d'un bloc sanitaire dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande pour la construction d'un bloc sanitaire;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet de Construction d'un bloc sanitaire et à assumer 20 % des coûts représentant une somme de 10 000 \$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

**23-03-4276**

**Honoraires professionnels pour une étude de sol et de milieu pour l'implantation d'un bloc sanitaire et demande de dépôt d'autorisation auprès du M.E.L.C.C.**

---

CONSIDÉRANT QUE le bloc sanitaire a un débit supérieur à 3 240 litres/jour et qu'une demande d'autorisation auprès du M.E.L.C.C. est obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission qui répond à nos critères :

Compagnie	Montant sans les taxes
Assaini Conseil	8 750 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate la firme Assaini Conseil pour effectuer l'étude et déposer une demande d'autorisation auprès du MELCC ;

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Assaini Conseil au montant de 8 750 \$, taxes en sus.

**23-03-4277**

**Centre de la Petite Enfance (CPE) – Prolongation du bail**

---

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de permis du Centre de la Petite Enfance est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le bail vient à échéance seulement le 27 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille exige que le bail soit valide pour toute la durée du renouvellement de permis, soit de 5 ans et qu'un nouveau bail ou prolongation de bail doit être fourni si la date d'échéance arrive pendant cette période de renouvellement de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille exige qu'aucun bail ne puisse arriver à échéance avant le 5 mai 2028;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte une prolongation du bail actuellement en vigueur jusqu'à la fin du permis soit le 5 mai 2028;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer l'Addenda et tous les documents inhérents à la présente demande.

## FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 18 h 47.

(Signé)

---

Nathalie Ross, maire

(Signé)

---

Magali Lavigne

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

*« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».*